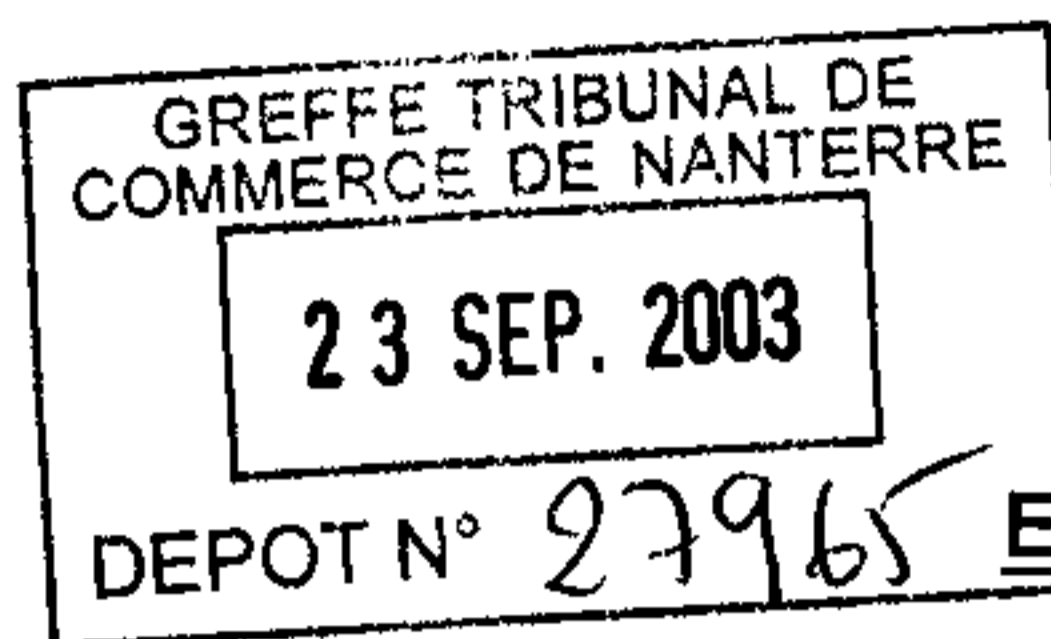


COHERIS
Société Anonyme au capital de 1 563 407,6 euros
Siège Social : 40, rue de l'Est - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
399 467 927 RCS NANTERRE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 juillet 2003

L'an deux mille trois,

Le vingt-trois juillet,

A seize heures,

Les administrateurs de la société COHERIS se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Monsieur Jean-Pierre CREPUT
- Monsieur Claude LECLERCQ
- Monsieur Daniel HURSON

Monsieur Bernard BECQUART est absent excusé.

Monsieur Nasser ZAIDI, délégué du Comité d'entreprise, régulièrement convoqué, est présent. Madame Sophie GIRAUD-SPINA, régulièrement convoquée est absente

La société E.R.E.C. ASSOCIES et la société MAZARS et GUERARD, Commissaires aux Comptes titulaires, dûment convoquées, sont représentées respectivement par Monsieur Didier LECHEVALIER et Monsieur Léon LEWKOWICZ.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-Pierre CREPUT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Daniel HURSON remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Arrêté du chiffre d'affaires du 1er semestre 2003,
- Analyse des documents de gestion prévisionnels révisés et rapport du Conseil d'administration,
- Démission de Monsieur Pierre CHARPIN de ses fonctions de directeur général délégué,

df

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

h f

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

.....

DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président informe le Conseil de la décision de Monsieur Pierre CHARPIN de renoncer à ses fonctions de Directeur Général délégué de la Société et donne lecture de sa lettre de démission.

Le Conseil prend acte de sa démission.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur CHARPIN.

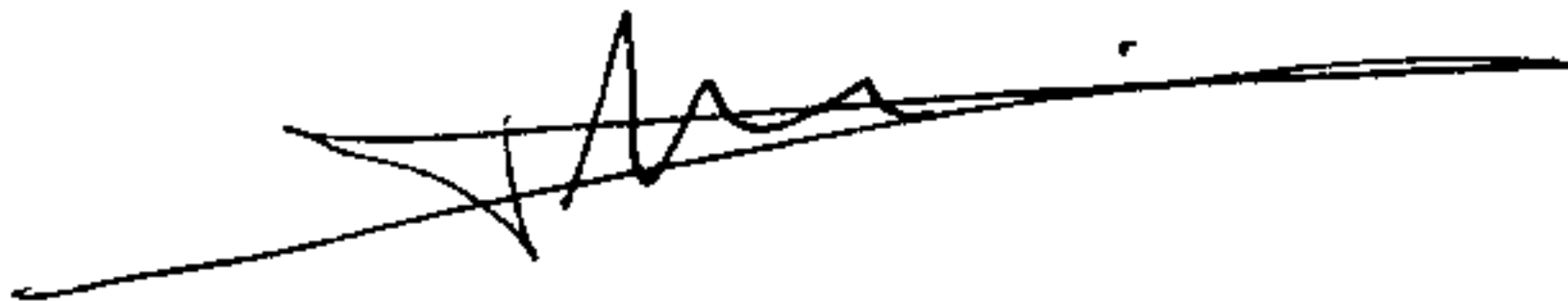
Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Jean-Pierre CREPUT ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

L'Administrateur

Le Président



Daniel HURSON



Jean-Pierre CREPUT